

# Compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2020

**Membres présents** : ARROYO Gema, BAUDURET Matthieu, BOUILLET Christian, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, CRETIN Pascal, DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY Rodolphe, DURANTON Jacques, EPAILLY Stéphane, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHEL Jean-Paul, PILLOUD Claude, SEIBERT Ludovic.

**Secrétaire de séance** : Rodolphe de JACQUELOT du BOISROUVRAY

## ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Election des adjoints
- Désignation des délégués à la Communauté de Communes La Grandvallière
- Charte de l'élu local.

### **1/ Election du Maire**

**Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :**

*« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.  
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

**Candidats déclarés:** CRETIN Pascal et PILLOUD Claude

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 15  
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ..... 0  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : ..... 15  
Majorité absolue des suffrages exprimés : ..... 8  
A obtenu : M. CRETIN Pascal : 7 - M. PILLOUD Claude : 8

Est élu : M. PILLOUD Claude, maire de la commune de Chaux-Du Dombief.

### **2/ Détermination du nombre d'Adjoints**

En application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints.

Après discussion et 8 voix pour et 7 contre, le Conseil Municipal fixe à trois le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

### **3/ Election des adjoints**

#### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint**

**Candidats déclarés:** JARNO Pascal et JEUNET Mélanie

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 15  
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : ..... 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : .....15  
Majorité absolue des suffrages exprimés : .....8  
A obtenu : M. JARNO Pascal : 7 – Mme JEUNET Mélanie : 8

Est élue : Mme JEUNET Mélanie, 1<sup>ère</sup> adjointe de la commune de Chaux-Du-Dombief.

### **Election du 2ème adjoint**

Candidats déclarés: BULONE Géraldine et MICHEL Jean-Paul

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....15  
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : .....0  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : .....15  
Majorité absolue des suffrages exprimés : .....8  
A obtenu : M. BULONE Géraldine : 8 – M. MICHEL Jean-Paul : 7

Est élue : Mme BULONE Géraldine, 2<sup>ème</sup> adjointe de la commune de Chaux-Du-Dombief.

### **Election du 3ème adjoint**

Candidats déclarés: CHEVALIER François et EPAILLY Stéphane

#### **1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....15  
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : .....0  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : .....15  
Majorité absolue des suffrages exprimés : .....8  
A obtenu : M. CHEVALIER François : 8 – M. EPAILLY Stéphane : 7

Est élu : M. CHEVALIER François, 3<sup>ème</sup> adjoint de la commune de Chaux-Du-Dombief.

## **4/ Désignation des délégués à la Communauté de Communes la Grandvallière**

Vu les statuts fixant à 3 le nombre de délégués pour la commune de Chaux-Du-Dombief,  
Compte -tenu de l'ordre du tableau appliqué dans les communes de moins de 1000 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne pour siéger à la communauté de communes La Grandvallière :

- Claude PILLOUD, Maire
- Mélanie JEUNET, 1<sup>ère</sup> adjointe
- Géraldine BULONE, 2<sup>ème</sup> adjointe.

## **5/ Charte de l'élu local**

M le Maire donne lecture aux conseillers municipal de la charte de l'élu local et leur en remet un exemplaire à chacun.

La séance est levée à 20h15.